LE NUMERO : 25 CENTIMES

Edition du "REVEIL DU NORD"
186 bis, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS.
43, boul. Haussmann (9e)

# L'Egalité

La plus forte vente de la région

DIMANCHE 11 MARS 1923.

BUREAUX
ROUBAIX | Tokio 6-51
45, Rue de la Gare, 45
TOURCOING | Tokio 6-05
2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

## LES RAISONS de la nouvelle crise anglo-égyptienne

**La Grande-Bretagne s'est réservé le droit d'intervenir quand il lui plaira dans l'administration de l'Egypte :::**

UNE fois de plus, l'Angleterre se heurte au nationalisme égyptien hostile à toute influence britannique. Déjà, l'été dernier, un conflit avait éclaté. Le fond de la querelle n'a pas changé aujourd'hui. La tension actuelle n'est qu'une phase nouvelle de la lutte que les sujets du roi Fouad mènent pour l'indépendance de leur pays. Pour en bien distinguer les raisons il ne sera peut-être pas inutile de jeter un regard en arrière.

En 1914, par suite de l'entrée en guerre de la Turquie contre les Alliés, la Grande-Bretagne proclama son protectorat sur l'Egypte.

La tourmente passée, l'opinion égyptienne rappela à l'Angleterre que l'occupation militaire du territoire n'était que provisoire et une violente campagne pour l'indépendance commença. Les gouvernements anglais proposèrent divers compromis. Vainement.

En février 1922, M. Lloyd George prit le parti d'abolir par une déclaration unilatérale le protectorat établi le 18 décembre 1914. L'Egypte devenait donc un Etat souverain et indépendant. Indépendance limitée pourtant puisque sur quatre points essentiels le contrôle britannique subsistait. Il était toutefois entendu que des accords ultérieurs résoudraient ces quatre problèmes.

Les conversations s'engagèrent ces mois derniers à Londres entre le Foreign Office et Sarwat Pacha. Et comme ce dernier — esprit souple et conciliant — était loin des coteries politiques de son pays, un accord fut presque conclu.

L'Angleterre proposait notamment de **supprimer le Haut-Commissariat, de réformer les tribunaux consulaires, de nommer un Egyptien au poste de généralissime.** En échange, **elle demandait que l'armée égyptienne fût instruite et organisée à l'anglaise ; qu'une partie des cadres fussent pris parmi les officiers britanniques ; que l'occupation continuât pendant dix ans encore ; que l'Egypte offrit, en cas de guerre, son appui militaire à l'Angleterre, etc., etc...**

*Dans l'esprit des nationalistes égyptiens, un accord ne pouvait se traduire que par l'abandon, par la Grande-Bretagne, des privilèges qu'elle détient.* On comprend donc que Sarwat Pacha, dont les illusions se dissipèrent dès son retour au Caire, fut reçu sans enthousiasme. Il chercha alors à gagner du temps et parlementa avec le Haut-Commissaire anglais. Mais, à la fin, il fallut bien, au cours d'une réunion du Conseil des ministres, parler de l'accord. Celui-ci fut rejeté. Et Sarwat Pacha donna sa démission.

La crise ministérielle était ouverte. La fermentation antibritannique qui couvait en Egypte depuis 1920 s'est à ce moment subitement aggravée comme le prouvent les échauffourées qui viennent d'éclater en nombre de villes.

Que va faire la Grande-Bretagne **qui s'est réservée le droit, en cas de non acceptation de l'accord, de réseudre, comme elle l'entendrait, les quatre problèmes de la Déclaration de 1922** et qui ont trait : 1° à la sécurité des communications de l'empire britannique et de l'Egypte ; 2° à la défense de l'Egypte contre toute agression ou ingérence étrangère ; 3° aux garanties pour la protection des intérêts étrangers ; 4° à la reconnaissance des droits de l'Angleterre sur le Soudan ?

Il est possible que le Parlement égyptien soit dissous et que de nouvelles élections aient lieu. Mais cela ne modifierait pas sensiblement la situation intérieure ; la majorité nationaliste reviendrait probablement aussi forte à la Chambre et toujours aussi hostile aux prétentions du cabinet Baldwin.

Faut-il donc redouter une crise égyptienne aussi violente, aussi tragique que la crise irlandaise ? Ce serait être par trop pessimiste. Cependant la situation, telle qu'elle existe maintenant, semble sans issue, d'autant plus qu'à Londres on paraît opposé à toute politique de concessions nouvelles au nationalisme égyptien. Il y a bien une solution : la constitution au Caire d'un nouveau gouvernement et la reprise des pourparlers par l'Angleterre. Mais encore faut-il d'abord que, dans les circonstances présentes, ce gouvernement puisse être formé...

Les soucis politiques qui, avec la marche des Wahabites sur l'Irak et le boycottage d'une commission d'enquête aux Indes, se multiplient actuellement pour la Grande-Bretagne, semblent seuls susceptibles d'engager le cabinet Baldwin à ouvrir des négociations en vue de résoudre les problèmes coloniaux qui l'assaillent et, ainsi, de mettre fin à une période d'agitation qui, pour l'instant, est extrêmement grave.

H. F.

## Une grave affaire de mœurs à Arras

La gendarmerie enquête à la suite de violences graves dont a été victime, dans la soirée de vendredi, une fillette de Saint-Laurent-Blangy, âgée de six ans.

Les soupçons se sont d'abord portés sur un homme qui a fourni un alibi reconnu exact. On soupçonne maintenant un mineur à la fosse 4 des mines de Liévin, à AVION, et demeurant dans un faubourg d'Arras.

Cet ouvrier, qui était considéré comme un homme sérieux et qui est père de quatre enfants, avait touché jeudi la quinzaine d'un camarade, à qui il l'a remise intégralement vendredi, jour où il n'alla pas au travail et fit la « noce » dans plusieurs débits de boissons. Il n'a pas reparu à son domicile depuis vendredi et l'on se demande s'il n'aurait pas mis fin à ses jours. L'adjudant François, commandant les brigades d'Arras, la recherche.

## Aujourd'hui, à Auchel, a lieu le grand match Bouquillon-Mathar

C'est aujourd'hui, dimanche, qu'aura lieu à Auchel, comme nous l'avons déjà annoncé, le grand gala organisé par le Club pugilistique Auchellois, au cours duquel Moise Bouquillon, champion de France des poids mi-lourds, rencontrera le nègre Battling Mathar.

La séance se déroulera dans la salle de gymnastique, mise gracieusement à la disposition du Comité organisateur par la Compagnie des Mines de Marles.

Outre le combat principal entre Bouquillon et Mathar, les sportifs de la Cité minière verront sur le ring les meilleurs boxeurs du Club local : Defer, Pecqueur, Clairet, etc..., opposés à d'excellents pugilistes de la capitale.

Le premier combat commencera à quinze heures.

### L'assassinat mystérieux de M. de Parédès va-t-il être éclairci ?

La première enquête de police étant terminée, M. Ducastaing, en possession du dossier, a commencé son information.

Il a entendu tout d'abord le sacristain Joseph Eguino, qui a confirmé ses déclarations antérieures. Il a très bien vu, le 11 février, dans la loge du 8, rue de Varenne, un individu vêtu d'un pardessus de couleur sombre se dirigeant vers le bureau de M. de Parédès.

Il ne peut préciser la couleur exacte du vêtement, car il faisait très sombre et les vitres de la loge étaient sales.

Le P. Bonin a confirmé qu'Eguino avait pour mission de transporter en lieu sûr les valeurs de M. de Parédès, en cas d'absence de ce dernier.

Le P. Nicolle-Malpas a répété qu'il croyait que M. de Parédès possédait deux serviettes, dont l'une était moins usagée que celle qui a été retrouvée.

M. Ducastaing poursuivra ses interrogatoires. Il ne serait pas impossible qu'un coup de théâtre se produisît bientôt.

## L'hôte de Doorn

La dernière photographie de l'ex-Kaiser Guillaume II

## Le Sénat a voté le projet qui modifie la loi sur la revision des dommages de guerre

Le Sénat s'est réuni hier matin, sous la présidence de M. Paul Doumer.

Après avoir adopté un projet concernant les responsabilités des accidents de travail, l'Assemblée discute le projet adopté par la Chambre ayant pour objet de **modifier la loi du 2 mai 1924 tendant à soumettre en vue de leur examen ou de leur réduction certaines indemnités de dommages de guerre à un recours extraordinaire en réduction.**

M. Lugol, rapporteur, expose que ce projet a été rendu nécessaire par le fait que la loi du 2 mai 1924 a été interprétée et appliquée dans un esprit tout différent de celui dans lequel elle avait été votée par le Parlement.

Ce projet donne lieu à de vives critiques. D'après lui, 450 dossiers seulement devaient être revisés, en réalité il y en eut 2.251.

L'Administration alla, sur plusieurs points, à l'encontre de la volonté formelle du législateur « cela, dit M. Lugol, est inadmissible ».

Le rapporteur remercie M. Tardieu, ministre des Travaux publics, d'avoir pris la défense des sinistrés et il demande au Sénat d'accepter le projet tel que l'a voté la Chambre.

M. Tardieu dit que le projet a un but limité mais son objet est extrêmement important pour tous les sinistrés.

Il importe de déclarer que la suspicion de fraude qui a pesé à certain moment sur l'ensemble des sinistrés n'était pas fondée.

La proportion, ajoute M. Tardieu, des abus démontrés, et qui d'ailleurs ont été poursuivis, est infime, par rapport à l'ensemble des indemnités allouées. Il n'y eut que 800 condamnations dont les autres que les condamnés ne sauraient porter la peine morale.

M. Tardieu rappelle encore que 75 milliards ont été dépensés déjà pour la reconstruction des régions dévastées et qu'il reste encore à acquitter une dizaine de milliards.

— La reconstitution des régions dévastées, est, conclut-il, une des choses qui notre génération pourra être fière d'avoir menée à bien. (Vifs applaudissements).

Comme il était convenu qu'on ne toucherait pas au texte voté par la Chambre, toute la discussion des articles s'est bornée pour les orateurs, à demander, et, pour le ministre, à fournir les précisions d'interprétation.

A midi 30, l'ensemble du projet est voté.

### Vote de projets divers

Après une suspension de séance de midi à 14 h. 40, la Haute Assemblée a voté le projet de loi adopté par la Chambre sur le régime douanier colonial (articles 12 à 23 disjoints du projet de loi adopté par la Chambre des députés) portant ratification d'un décret (approbation de diverses conventions commerciales et modification de droits de douane).

Le Sénat adopta ensuite sans débat la proposition de loi tendant à compléter les dispositions de la loi du 31 mars 1919, relatives aux droits à pension des veuves de guerre. La séance fut ensuite levée.

## AUX ASSISES DE LA SEINE

## Les témoins continuent d'accabler le trio qu'on accuse d'avoir assassiné l'encaisseur Desprès

Cette troisième audience du procès des assassins présumés de l'encaisseur Desprès s'ouvre devant une salle archi-comble.

On recommence l'audition des témoins.

M. Briaux, un septuagénaire encore vert, aurait rencontré l'encaisseur Desprès venant de la rue Fosse-Moreau le 28 février, vers quatre heures. On comprend l'intérêt de cette déposition. Desprès, venant de la rue Fosse-Moreau où s'élève le pavillon des Nourric aurait été assassiné ailleurs que chez ces derniers.

Nourric effectue le geste.

Le Président. — Et vous croyez que les carreaux auraient tenu. (Longue sensation).

Les jurés interviennent, posent question sur question. L'audience est décidément mauvaise pour les accusés, car d'autres témoins confirment les déclarations de Ponsin.

Dans l'indifférence, déposent d'autres témoins, qui parlent de la situation difficile de Nourric, qui avait de gros embarras d'argent.

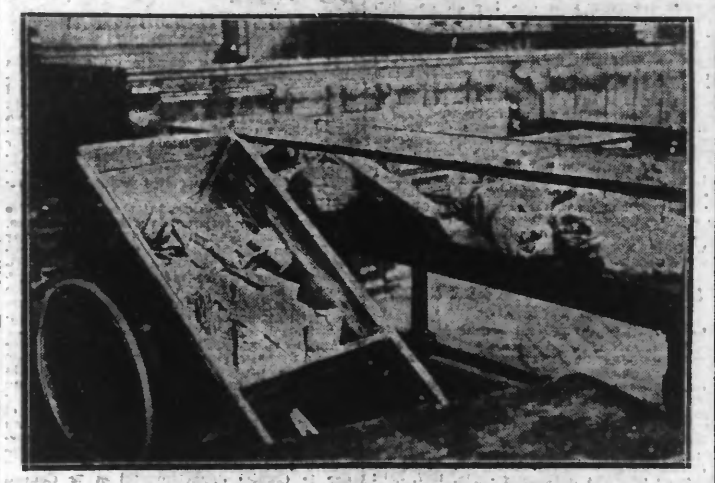

Les pièces à conviction montrées aux jurés. On remarque la poussette dans laquelle, d'après l'accusation, le cadavre aurait été transporté

L'avocat général Sevestre dit : Notons que le brigadier Mourette affirme qu'il s'agit là de rectification tardive et faite sous la pression des parents de Nourric.

Témoin zézayant, M. Duriaux s'est rendu chez les accusés le lundi 28 février, au début de l'après-midi. Avait-il rendez-vous avec Nourric ?

M. Duriaux. — Non.

Nourric. — Si ; vous étiez venu le samedi, je le jure.

Le témoin. — Ne me faites pas dire ce que je ne veux pas dire ; moi, je jure que non, sur ma tête (sic).

### "Vous avez du culot"

Mme Esther Elie nie avoir reçu la visite de Nourric le lundi.

Nourric, les bras croisés. — Ah ! ça c'est trop fort, vous avez du culot !

Le témoin, une forte personne, frappant du poing sur la barre. — Du culot ! c'est vous qui mentez et je le rejure ! (Rires).

Aussi catégorique dans ses affirmations, Mme Fillion détruit un autre des alibis de Nourric. Ce dernier, de plus en plus embarrassé, se trouble et finit par répondre à M. Sevestre, avocat général, qui lui pose une question :

— Non, mon général...

Une houle de fou rire soulève la salle, gagne la cour et met un peu de gaieté dans cette sombre affaire.

M. Foulon vient ensuite dire qu'il a attendu Nourric pendant toute la journée du 28. « Il n'est pas venu ! »

Nonrric ergote.

M. Foulon. — Je ne viens pas ici pour l'enfoncer, mon pauvre vieux. Tu as beaucoup travaillé pour moi. Je viens simplement dire ce que j'ai vu.

Cette déposition, faite d'une voix franche, produit une impression considérable.

Chez M. Ponsin, débitant, Nourric et Duquesne, au soir, garèrent leur poussette. Elle était vide.

Les accusés persistent à affirmer qu'il y avait des carreaux dans la voiture.

— Ce n'est pas vrai, se fâche le témoin. Je ne veux pas faire condamner ces gens-là, mais la poussette était vide.

Le colloque est des plus animés. Nourric quitte sa place, amène la poussette au milieu du prétoire.

— Les carreaux étaient dans la voiture, à plat, dit l'accusé.

Le Président. — Mettez la voiture, brancards en l'air.

M. Méraux, le propriétaire de Nourric, un gros homme réjoui, qui murmure des confidences aux jurés, déclare que le loyer du pavillon lui fut payé le 3 mars, avec un billet de mille francs.

Bien embarrassé, est un co-détenu de Nourric. Il s'avance à la barre, sa casquette à la main.

Le témoin. — J'ai vu Nourric à la Souricière il m'a dit : « Si on retrouve le corps du reconnaisseur, je joue ma tête ! »

Nourric. — Je jure sur la tête de ma mère, qu'elle meure à l'instant...

Puis il reconnaît les paroles prononcées, mais leur donne un autre sens. Et l'ancien détenu s'enfuit sans que la défense veuille discuter sa déposition.

D'autres témoins viennent encore à la barre. Leurs dépositions n'apprennent rien de nouveau.

## L'anniversaire de la catastrophe de Courrières

**Comme chaque année, l'anniversaire de la catastrophe de Courrières (1906) a été célébré avec calme et recueillement dans toutes les communes de la concession qui enregistrèrent des victimes de ce terrible cataclysme.**

**Les mineurs de la concession de Courrières chômèrent presqu'en totalité et se rendirent en cortège imposant dans les cimetières où se trouvent les sépultures des victimes du travail. L'appel lancé par le Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais fut entendu, aussi y eut-il foule dans les principales nécropoles pour écouter les divers orateurs qui apportèrent le souvenir ému des mineurs qui n'oublieront jamais.**

**A BILLY-MONTIGNY, prirent la parole MM. Benoit DELORME, contentieux du Syndicat ; Capillon, Maire ; Geuriot et Lemaire, délégués mineurs.**

**A FOUQUIERES-LEZ-LENS ce furent MM. Ernest WERY, administrateur du Syndicat ; Biervacque, secrétaire de la Section Syndicale ; Crespel, Maire et Mangomantin, délégué mineur.**

**A NOYELLES-SOUS-LENS, d'émotionnants discours furent prononcés par MM. Paul SION, trésorier du Syndicat du Pas-de-Calais et Paul Caillin, secrétaire de la section syndicale.**

**Partout, la foule se retira silencieusement, prouvant ainsi le respect dû aux chers disparus.**

## Une vision de la vie moderne

W.. W Ph.

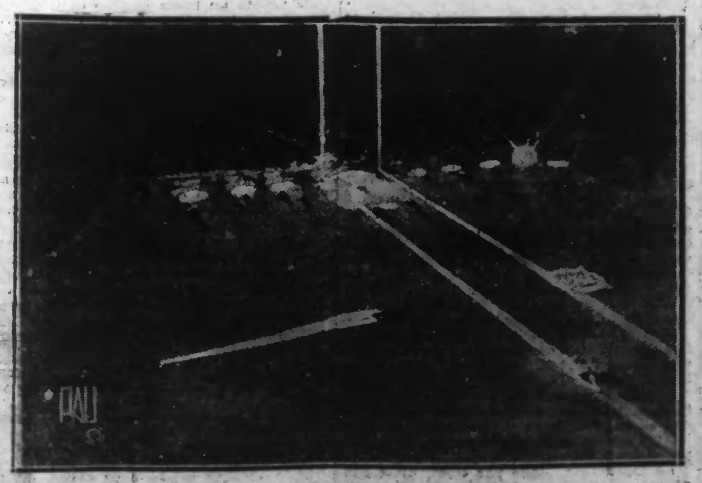

Sur l'initiative de la Chambre de Commerce de Paris, des projets d'aérogares ont été établis. Voici celui qui a été fait pour la ville de Paris

## Un crime aurait-il été commis à Beuvry ?

*Une cabaretière y est morte de façon suspecte et une enquête est en cours*

Le Commissaire de police de Beuvry a informé le Parquet, de la mort suspecte survenue à 10 heures 30 du matin, de Mme Marie Boulen, 34 ans, cabaretière. Le docteur Bridoux, qui avait été appelé dans la nuit pour donner ses soins à la malade, a, en effet, refusé le permis d'inhumer en constatant le décès dont les causes lui paraissent suspectes. Il ne put, en effet, affirmer que la mort de la cabaretière ne serait pas due à un empoisonnement.

Détail à noter, les membres de la famille n'ont trouvé au domicile de la défunte, ni argent, ni bijoux, alors qu'il serait établi qu'elle en possédait.

S'agit-il d'un crime ou d'un suicide ? C'est ce que cherche à savoir M. Dutilleul, juge d'instruction, qui a été chargé de l'affaire et a désigné le docteur Quenée, médecin-légiste, pour pratiquer l'autopsie.

Il convient donc d'attendre les conclusions du praticien pour se prononcer.

## LA SITUATION EN EGYPTE

*Nahas Pacha exhorte les étudiants au calme*

On mande du Caire :

« Nahas pacha, président de la Chambre égyptienne, dans son exhortation au calme, adressée aux étudiants réunis au siège de Wafd, après la rencontre avec la police, a conseillé aux étudiants de ne pas manifester, afin d'éviter de nouvelles complications et de suivre les conseils de leurs chefs.

*La crise ministérielle se prolonge*

Le journal « El Mokattam » écrit que la présidence du Conseil des ministres a été offerte à Tewfik pacha Nessim, ancien premier ministre et actuellement chef de cabinet du roi, et que celui-ci a décliné cette offre pour des raisons qu'on ignore.

D'après le même journal, les étudiants en grève auraient décidé de retourner demain à leurs écoles.

## Une effroyable catastrophe aurait fait 300 victimes

**On mande de Santos qu'une partie du Mont Serrat s'est affaissée, ensevelissant de nombreuses maisons. Il y aurait trois cents morts.**

*LA VIE QUI PASSE*

## La fin d'une comédie

*LA noce parisienne évolue, et ce n'est pas, hélas, dans le meilleur sens. Il fut un temps où elle avait du caractère, du pittoresque, voire une certaine sincérité. Elle connaissait la gaîté et l'insouciance. Elle n'a plus en tête que le vice.*

*Vous vous rappelez la fameuse « tournée des grands-ducs ». En a-t-elle fait rêver, dans leurs provinces, de maris paillards et de femmes du monde désœuvrées ! Les riches y trouvaient l'illusion de vivre quelques heures comme les pauvres, dans les bas-fonds où les pauvres vont eux-mêmes oublier leur misère. Il y avait l'assommoir du « Père Lunette », rue des Anglais, près de la fameuse place Maubert. Dans un demi-obscur enfumé et puant, des apaches classiques, casquette à trois ponts, pantalon pattes d'éléphant et foulard rouge, s'y « expliquaient » avec leur « manille » autour de saladiers de « gros bleu ». Quand, vers les deux heures du matin, entraient les beaux messieurs en cape de soie et leurs dames emperlousées, ils se regimbaient farouchement, le menton agressif et loul l'argot de Bruant à la bouche. Quelques mots malheureux d'un fétard ou d'une « gonzesse de la haute » suffisaient à mettre le feu aux poudres. Alors, ils bondissaient, tiraient le surin de la poche et le brandissaient, menaçants. Quelquefois, une pitoyable se trouvait mal. C'était dans le programme. L'équipe des grands-ducs parlait et les saladiers payés par leurs soins, chacun retournait à sa manille (on ne connaissait pas encore la belote) en attendant le prochain arrivage...*

*Car tout cela n'était, bien entendu, que de la mise en scène, commandée et organisée par les guides, sous la commandite des tenanciers qui recevaient leur visite. Ça s'appelle en argot « jouer la pièce », et les « grands-ducs », qui étaient beaucoup moins Russes qu'Américains, Allemands ou Anglais, étaient les dupes d'une comédie qui était en même temps une mascarade.*

*Pourtant, ce n'étaient point les figurants qui faisaient « leur beurre » dans cette affaire. Les coiffeurs des halles, les habitués des berges qui se déguisaient là en assassins pour plaire aux badauds, ne retiraient guère de l'aventure qu'une ou deux thunes chaque soir, quelquefois même le seul agrément d'avoir consommé à l'œil un ou deux litres de vin brûlé. Par contre, les « patrons » se sont tous enrichis. On cite M. D... qui montrait des apaches dans un caveau du même genre, non loin de la « Tour », et qui, non content de vendre son fonds très cher, a fait à ses deux filles des dots de plusieurs cent mille francs. Maintenant, il est un gros commerçant copieusement rentié, hautement considéré et prochainement décoré. Un autre, M. P..., qui travaille dans le même « boulot », est abonné à l'Opéra, membre des clubs les plus respectés et subventionne les œuvres charitables.*

*Mais tout n'était pas que frime dans la « tournée des grands-ducs ». Il y avait encore la « Grappe d'or ». C'est là (comme chez Fradin ou à la « Boîte de paille ») que les pochards allaient passer la nuit. Pour quatre sous, ils dormaient ou faisaient semblant de dormir, appuyés sur une corde. Le lendemain, à six heures, on relevait la corde et il leur fallait bien s'en aller... Et cela, malheureusement, ce n'était pas de la comédie, mais du drame...*

*Or, la « Grappe d'or » vient de disparaître : le démolisseur y a, cette semaine, porté sa pioche qui n'a point pitié du passé. La Grappe d'or défunte, c'est la tournée des grands-ducs définitivement, irrémédiablement révolue.*

*Et maintenant, comme il faut bien tout de même que vivent les « cicérones », ils conduisent les riches étrangers qui leur confient leurs besoins de plaisirs dans des bals de Boulogne où les attendent des exhibitions moins pittoresques que patentées, et dans des maisons où l'on passe... quelquefois de fichus quarts d'heure, surtout depuis que M. Chiappe s'est mis en tête de défendre énergiquement la moralité publique*

André FAGE.

## ANICHE a fêté hier sa centenaire

**La foule a rendu hommage à Mme Wailly-Tellier qui, pendant 95 ans, habita cette ville**

*Hier samedi était célébré officiellement, en la ville d'Aniche, le centenaire de Mme Wailly-Tellier, laquelle habite, ainsi que nous l'avons dit, depuis 95 ans cette ville.*

*Ce fut pour la population tout entière l'occasion de magnifier, ainsi qu'il convenait, les vertus qui furent celles de la vénérable centenaire.*

*Malgré les craintes nées de la veille et les rigueurs de la saison, Mme Wailly put assister aux différentes cérémonies organisées en son honneur.*

Mme WAILLY, photographiée à l'issue de la cérémonie religieuse

*Et, vers 10 heures, le ciel, au matin de cette journée, chargé d'épars flocons de neige comme pour rappeler les cheveux blancs au front de celle que l'on fêtait, avait revêtu une parure hivernale qu'il condescendit à quitter.*

### Les cérémonies

Après une cérémonie religieuse en l'église d'Aniche, une réception officielle eut lieu à la mairie d'Aniche.

Pour la circonstance, la Musique Municipale, répondant à l'invitation du maire, prêtait son concours à cette cérémonie, et lorsque la centenaire arriva dans la cour de la maison communale, les musiciens, sous la conduite de leur chef, M. Dangréau, exécutèrent « La Marseillaise », qui fut écoutée de tous dans le silence le plus respectueux.

Dans la vaste salle dite du « Jardin d'hiver », la famille de l'estimable fêtée fut bientôt réunie autour d'elle, et cependant que Mme Wailly s'asseyait, la bienvenue lui était souhaitée par le maire d'Aniche, M. Emile Dauchin, qui, dans une délicate allocution, rappela que ce n'était pas seulement un grand âge que l'on fêtait en ce jour, mais aussi un nom respecté, estimé de tous et louangé comme étant celui d'une personne qui, durant sa longue vie, accomplit un devoir charitable et demeure discret.

## A l'Hôtel-Dieu de Douai lord Terrington attend avec sérénité le jour de son départ

Le voyage de Boulogne à Douai, dans une auto, aux vitres dépolies, puis l'audience de la Chambre des mises en accusation qui ne dura pas plus d'un quart d'heure, tels sont les deux faits qui seuls depuis un an ont apporté une légère diversion dans la morne existence de lord Terrington.

Maintenant que la Cour d'Appel de Douai a statué, le banquier anglais a repris sa vie monotone, la même absolument. Car s'il sait qu'il n'est plus à Boulogne, mais à Douai, il ne s'aperçoit guère du changement. La chambre claire et nue qu'il occupe à l'Hôtel-Dieu, est en tous points semblable à celle qui le détenait prisonnier au seuil du détroit.

Les émotions de ces derniers jours n'ont pas aggravé l'état de santé du financier étranger et la pensée de son extradition prochaine ne semble pas troubler la sérénité de ses méditations.

Anglais, le baron Terrington l'est bien par son flegme.

Deux choses cependant l'ennuyaient dans sa cellule toute blanche : la lampe électrique qui restait allumée du soir au matin, et la promiscuité d'un autre malade, prisonnier lui aussi, venu de la prison de Cuincy, le sieur Luquet.

Terrington a obtenu une demi satisfaction. La lampe électrique, dont la lumière le gênait, a été éteinte et remplacée par un lumignon à lueur vacillante. Mais on a point consenti à éloigner le co-détenu, qui paraît n'être pas plus à son aise que le banquier-outlier londonien.

Chaque jour, le lord recevait l'aimable et dévouée lady Terrington, qui le venait distraire pendant une demi-heure. Elle lui fit hier, sa dernière visite car des affaires urgentes l'appellent à Londres et elle est partie.

Alors le noble étranger tue le temps comme il peut. Il lit beaucoup ; d'innombrables journaux anglais et français encombrent la chambre. Et Luquet en profite.

Par ailleurs, Terrington, résigné, attend sans grande impatience, le jour où le sort l'obligera à regagner l'Angleterre.

Il affirme sa confiance et prétend qu'il y a un malentendu, que ses explications dissiperont.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement britannique n'a pas l'air d'être de cet avis, si l'on considère qu'il a déjà fait vendre aux enchères les biens que le banquier possède à Marlow, sa résidence.

Enfin, quant au mode de transport, qui n'est pas encore fixé, lord Terrington verrait sans déplaisir un avion sanitaire le prendre à La Brayelle pour le conduire à l'aéroport de Croydon.

Mais nous n'en sommes pas encore là. Les formalités d'extradition ne sont pas encore terminées.

R.

## Une fillette de trois ans ébouillantée à Thivencelles

Mme Bourgeois Jean, habitant cité Saint-Pierre, à Thivencelles, avait laissé, l'espace d'une minute, une bassine d'eau bouillante dans sa cuisine. L'une de ses enfants, la petite Jeanne, âgée de trois ans, qui jouait à ses côtés, tomba si malheureusement dans le récipient, qu'elle eut tout le côté droit du corps brûlé profondément.

Le docteur Meurisse, appelé d'urgence, prodigua ses soins à la pauvre enfant, mais sans succès, et la petite Jeanne mourait hier matin après 48 heures d'horribles souffrances.

Ce pénible accident frappe douloureusement un jeune ménage, estimé de tous et possédant trois autres enfants en bas âge.

Les funérailles de la petite victime auront lieu le lundi 12 courant à 16 heures.